



Emploi rebarbatif-non respect taches du contrat

Par **bob1234**, le **16/01/2009** à **17:37**

Bonjour,
Voilà 1 an et demi que je travaille dans une PME.
Le poste était alléchant et me permettait de parfaire certain secteur informatique auquel je n'avais pas eu accès durant ma formation en alternance.
Les taches ont été définies pendant l'entretien d'embauche et sur le contrat de travail.
Cependant depuis 1an et demi mon employeur me cantonne à des taches rébarbatives ne représentant que 1/3 de ce qui avait été convenu sur mon contrat.
Je donne évidemment le meilleur de moi même et suis donc pleinement apprécié à mon poste (trop peut être pour qu'il veuille que je change/évolue).
Bien noté en entretien annuel et % d'augmentation conséquent.
Après plusieurs entretiens et de vaines promesses de mes supérieurs je me demande quel moyen il me reste pour les obliger à modifier le contenu de mon poste.
Merci de m'éclairer de vos lanternes la mienne étant bien faible sur ce sujet juridique.